



Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

22 octobre 2019

Rapport relatif à la révision des attributions de compensation liées à l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence « collecte des déchets des ménages et assimilés »

SOMMAIRE

1. Rappel et contexte	3
2. Clause de revoyure	3
3. Modalités de calcul des évaluations révisées	4
4. Révision des évaluations consolidée	7
5. Evaluations révisées par commune	8

1. Rappel et contexte

Dans le cadre de la loi NOTRe, conformément à l'article 66, Toulon Provence Méditerranée [TPM] s'est vu transférer la compétence « collecte des déchets des ménages et assimilés » qu'elle exerce en lieu et place de ses communes membres depuis le 1er Janvier 2017. Pour mémoire, la compétence «traitement des déchets » est, quant à elle, une compétence déjà intégrée à TPM depuis sa création.

Dans le cadre de la mise en œuvre du transfert de la « collecte des déchets des ménages et assimilés » une évaluation des charges transférées à TPM par l'ensemble des communes a été réalisée. La CLECT du 26 octobre 2016 a validé le rapport d'évaluation des charges transférées qui a ensuite été voté par les assemblées délibérantes des communes et de TPM.

Ce rapport d'évaluation décrit la méthodologie appliquée pour le calcul de l'évaluation des charges et prévoit une « clause de revoyure » permettant d'ajuster les évaluations et de corriger, le cas échéant les attributions de compensation votées en 2016. La révision de l'évaluation des charges doit tenir compte, notamment, des Comptes Administratifs [CA] 2016 des communes et de la réalité de l'exécution de la compétence par TPM sur l'exercice 2017.

Le présent rapport concerne la révision des attributions de compensation liées à l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence « collecte des déchets des ménages et assimilés».

2. Clause de revoyure

A. Rappel :

Selon le paragraphe 5 du rapport présenté en CLECT du 26 octobre 2016 :

« Le principe d'une révision des Attributions de Compensations [AC] calculées en 2016 à partir de l'évaluation des charges transférées a été acté par la CLECT.

Pour cette révision, une évaluation sera réalisée ultérieurement sur la base des CA 2016 en fin d'année 2017 afin de procéder à un re-calcul des AC à service constant. Ce calcul sera réalisé sur la base des dépenses et des recettes constatées dans les CA 2016 ainsi qu'en fonction des coûts réels constatés par TPM au cours de l'année 2017, à service constant.

Concernant le coût du traitement, le calcul devra tenir compte de la variation du coût du traitement entre l'exercice 2015 et l'exercice 2016, ce dernier étant désormais pris en charge directement par TPM. »

B. Objectif :

L'objectif de la clause de revoyure est d'éviter les écarts trop importants que ce soit pour les communes comme pour TPM sur le coût de la compétence. De la même manière que pour l'évaluation réalisée en 2016, cette évaluation doit être juste et soutenable pour les communes et la Métropole.

3. Modalités de calcul des évaluations révisées

- A. Rappel de la méthode d'évaluation des charges retenue par la CLECT pour l'évaluation initiale validée lors de la CLECT du 26 octobre 2016** (rappel du §4 du rapport de la CLECT du 26/10/2016) :

Méthode d'évaluation pour le fonctionnement

1. Détermination par la CLECT des données rétrospectives de référence sur les CA : liberté offerte par la CLECT de fixer les règles pour chaque compétence. Au cas d'espèce, l'évaluation s'est basée sur une période de 3 ans (soit la moyenne des charges et des recettes constatées sur la période 2013 – 2015) ;
2. Calcul d'une moyenne des dépenses de fonctionnement affectées à la compétence sur 3 ans, excepté pour les amortissements (calculés au sein de l'AC d'investissement).

Pour les charges de personnel :

- Les charges sont évaluées « à l'instant T » (2016) à partir de listes nominatives,
- Les charges de personnel support sont neutralisées (informatique, finance, etc.),
- Une marge homogène de 2,5% est appliquée pour tenir compte des personnels « supports » qui seront mobilisés au sein de TPM, et pour couvrir le coût des personnels à recruter par TPM pour gérer la compétence,
- L'évolution du coût du travail est neutralisée (1% en moyenne sur la période 2013 à 2015 selon l'INSEE).

D'autres postes ne sont pas pris en compte :

- Les charges exceptionnelles,
- Les charges de structure,
- Les charges financières, sauf dans le cas où un emprunt « fléché » est transféré,
- Les opérations d'ordre.

3. Calcul d'une moyenne des recettes de fonctionnement affectées à la compétence sur la durée déterminée, excepté pour le produit de TEOM, pour lequel est calculée une moyenne des bases sur 3 ans (2013 – 2015) multipliée par le taux voté pour 2016, afin de neutraliser l'effet des variations de taux intervenues en 2016.
Le poste « produits exceptionnels » n'est pas pris en compte.
4. A partir de ces moyennes de dépenses et de ressources afférentes au service, un coût net moyen de la compétence est évalué : les recettes moyennes sont minorées des dépenses moyennes.
5. Les dettes directement affectées à la compétence (emprunts fléchés) pour les communes concernées sont reprises par la Communauté d'Agglomération.

AC traitement des déchets

Il est à noter que le produit de TEOM étant transféré à TPM à compter du premier janvier 2017, la réfaction d'AC correspondant au coût du traitement n'a plus lieu d'être.

Méthode d'évaluation pour l'investissement

Un coût net d'investissement est évalué en fonction du coût d'acquisition ou du coût de renouvellement. Il s'agit d'une évaluation basée sur l'actif de la compétence nécessaire au service à travers le calcul du coût annuel de l'actif brut :

1. Prise en compte de l'actif brut au 31/12/2015 pour la compétence collecte des déchets. Cela correspond aux équipements nécessaires pour assurer la compétence.
2. Le FCTVA et les subventions perçues le cas échéant pour chaque immobilisation sont déduits de la valeur brute. Cela permet d'obtenir un coût net de l'actif brut.

3. Le coût net de l'actif brut est alors rapporté à une année en fonction de sa durée d'amortissement pour obtenir un coût net de l'actif annualisé. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Véhicule	7
Bâtiment / construction	25
Bac	8
Petit équipement / autre	5
Conteneur	10

4. Le coût de financement des actifs n'est pas pris en compte. Il s'agit d'une dérogation par rapport à l'article de loi, sauf en cas de transfert d'un emprunt « fléché ».
5. Les projets futurs des communes ne sont pas pris en compte.

B. Modalités de révision des évaluations :

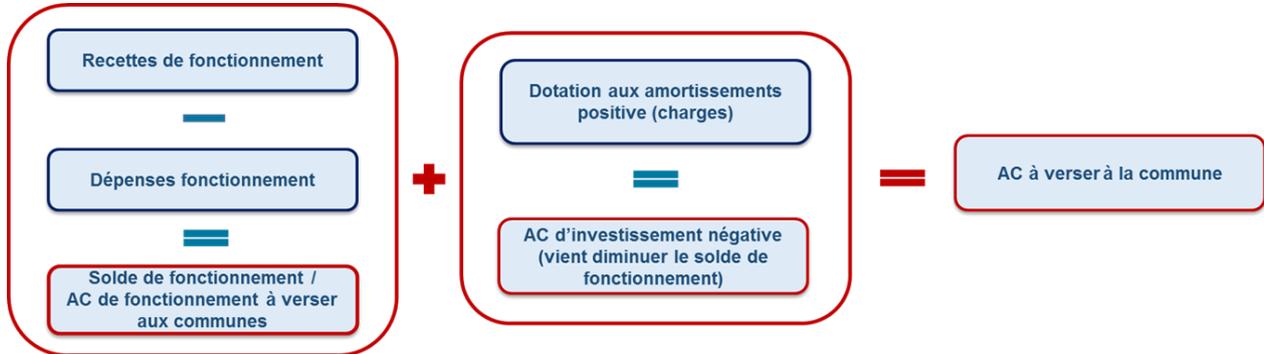
Afin d'avoir un socle unique et commun, la révision des évaluations a été réalisée à partir des dépenses et recettes 2017 constatées au niveau comptable par la métropole TPM qui a assuré pleinement la charge de la compétence à compter du 01/01/2017. L'exploitation des CA 2016 des communes a montré que ces données n'étaient pas suffisamment précises pour effectuer une révision correcte des évaluations.

Le calcul des évaluations révisées s'appuie sur:

- Les dépenses réelles constatées au niveau de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2017 pour la compétence et pour chacune des communes. Ces dépenses ont été suivies mensuellement dans le tableau de bord de suivi des charges et recettes de la Direction de la Gestion des Déchets et du Cadre de Vie pour l'année 2017 [DGDCV devenue DCTD : Direction de la Collecte et du traitement des Déchets en 2019];
- Les coûts des personnels transférés et mis à disposition (012) constatés en 2017, recalculés à périmètre constant et hors harmonisation salariale, c'est-à-dire sans les ajustements réalisés par TPM en fonction des avantages sociaux dont bénéficiaient les agents dans leur commune avant transfert. Ces ajustements en déduction du coût constaté à TPM en 2017 ont portés selon les cas de figure sur l'un ou plusieurs des points suivants: la prime de fin d'année, la participation santé et prévoyance, les titres restaurant, la cotisation au profit du COS Méditerranée, la cotisation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, l'octroi éventuel d'un régime indemnitaire plus favorable, l'augmentation du point d'indice au 01/02/2017;
- Les AC d'Investissements portant sur les dotations aux amortissements calculées au regard des Procès-Verbaux de transfert signés. Pour mémoire les dotations aux amortissements sont calculées sur la base du calcul normé avec les durées d'amortissement suivantes définies lors de l'évaluation initiale : 7 ans pour les véhicules, 25 ans pour les bâtiments et constructions, 8 ans pour les bacs, 5 ans pour le petit équipement et 10 ans pour les conteneurs;
- Le pourcentage de 2,5% (taux validé et appliqué dans l'évaluation initiale) appliqué sur les coûts de personnel actualisés pour tenir compte des personnels « supports de TPM » ;

- Les recettes ont repris les montants comptabilisés, relatifs à la compétence et pour chacune des communes: produits des services et ventes diverses (70), FCM (73), Dotations et participations (74), autres produits (75).

Pour mémoire, ci-dessous la synthèse du calcul des AC versées aux communes :



4. Révision des évaluations consolidée

Le résultat de la consolidation de la révision de l'évaluation pour l'ensemble des communes est le suivant :

L'actualisation des AC représente une augmentation totale de 1 010 253€ au profit des communes.

AC Fonctionnement	AC CLECT	AC Réévaluée
Charges à caractère général (011)	25 346 208 €	26 816 784 €
Charges de personnel (012)	8 239 427 €	8 767 154 €
Autres charges (65)	0 €	0 €
Charges financières (66)	35 933 €	39 255 €
Charges exceptionnelles (67)	0 €	0 €
Charges supports TPM	205 986 €	219 179 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	33 827 554 €	35 842 372 €
Produits des services et ventes diverses (70)	2 077 339 €	1 830 151 €
TEOM (73)	64 448 674 €	68 080 282 €
Dotations et participations (74)	39 016 €	117 542 €
Autres produits (75)	244 204 €	33 804 €
Neutralisation du coût du travail CLECT 2016	82 394 €	0 €
TOTAL recettes de fonctionnement	66 891 627 €	70 061 779 €
Solde de fonctionnement	33 064 074 €	34 219 407 €

AC D'INVESTISSEMENT	AC CLECT	AC Réévaluée
Dotations aux amortissements - Calcul normé rapport de CLECT de 2016	1 329 172 €	1 474 252 €
Total AC d'investissement hors traitement	-1 329 172 €	-1 474 252 €

Impact global du transfert de la compétence sur l'AC à verser à la commune	31 734 902 €	32 745 155 €
---	---------------------	---------------------

5. Evaluations révisées par commune

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20200710-20-DCM-DGS-036
-DE
Date de télétransmission : 23/07/2020
Date de réception préfecture : 23/07/2020

Carqueiranne

AC Fonctionnement	AC Réévaluée
Charges à caractère général (011)	203 322 €
Charges de personnel (012)	909 488 €
Autres charges (65)	0 €
Charges financières (66)	0 €
Charges exceptionnelles (67)	
Charges supports TPM	22 737 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	1 135 547 €
Produits des services et ventes diverses (70)	5 430 €
TEOM (73)	2 649 547 €
Dotations et participations (74)	0 €
Autres produits (75)	0 €
TOTAL recettes de fonctionnement	2 654 977 €
Solde de fonctionnement	1 519 430 €
AC D'INVESTISSEMENT	AC Réévaluée
Dotations aux amortissements - Calcul normé rapport de CLECT de 2016	56 823 €
Total AC d'investissement hors traitement	-56 823 €
Impact global du transfert de la compétence sur l'AC à verser à la commune	1 462 607 €

Hyères

AC Fonctionnement	AC Réévaluée
Charges à caractère général (011)	5 893 424 €
Charges de personnel (012)	1 085 843 €
Autres charges (65)	0 €
Charges financières (66)	0 €
Charges exceptionnelles (67)	
Charges supports TPM	27 146 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	7 006 413 €
Produits des services et ventes diverses (70)	975 466 €
TEOM (73)	11 193 556 €
Dotations et participations (74)	0 €
Autres produits (75)	0 €
TOTAL recettes de fonctionnement	12 169 022 €
Solde de fonctionnement	5 162 609 €
AC D'INVESTISSEMENT	AC Réévaluée
Dotations aux amortissements - Calcul normé rapport de CLECT de 2016	180 529 €
Total AC d'investissement hors traitement	-180 529 €
Impact global du transfert de la compétence sur l'AC à verser à la commune	4 982 080 €

La Crau

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20200710-20-DCM-DGS-036
-DE
Date de télétransmission : 23/07/2020
Date de réception préfecture : 23/07/2020

AC Fonctionnement	AC Réévaluée
Charges à caractère général (011)	307 238 €
Charges de personnel (012)	1 187 004 €
Atténuation de produits (014)	
Autres charges (65)	0 €
Charges financières (66)	35 933 €
Charges exceptionnelles (67)	
Charges supports TPM	29 675 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	1 559 851 €
Produits des services et ventes diverses (70)	110 852 €
TEOM (73)	2 911 383 €
Dotations et participations (74)	117 542 €
Autres produits (75)	0 €
TOTAL recettes de fonctionnement	3 139 777 €
Solde de fonctionnement	1 579 926 €
AC D'INVESTISSEMENT	AC Réévaluée
Dotations aux amortissements - Calcul normé rapport de CLECT de 2016	320 278 €
Total AC d'investissement hors traitement	-320 278 €
Impact global du transfert de la compétence sur l'AC à verser à la commune	1 259 648 €

La Garde

AC Fonctionnement	AC Réévaluée
Charges à caractère général (011)	418 778 €
Charges de personnel (012)	1 877 927 €
Autres charges (65)	0 €
Charges financières (66)	0 €
Charges exceptionnelles (67)	
Charges supports TPM	46 948 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	2 343 653 €
Produits des services et ventes diverses (70)	32 174 €
TEOM (73)	3 678 164 €
Dotations et participations (74)	0 €
Autres produits (75)	0 €
TOTAL recettes de fonctionnement	3 710 338 €
AC de fonctionnement	1 366 685 €
AC D'INVESTISSEMENT	AC Réévaluée
Dotations aux amortissements - Calcul normé rapport de CLECT de 2016	284 607 €
Total AC d'investissement hors traitement	-284 607 €
Impact global du transfert de la compétence sur l'AC à verser à la commune	1 082 077 €

La Seyne sur Mer

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20200710-20-DCM-DGS-036
-DE
Date de télétransmission : 23/07/2020
Date de réception préfecture : 23/07/2020

AC Fonctionnement	AC Réévaluée
Charges à caractère général (011)	3 335 970 €
Charges de personnel (012)	887 769 €
Autres charges (65)	0 €
Charges financières (66)	0 €
Charges exceptionnelles (67)	
Charges supports TPM	22 194 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	4 245 934 €
Produits des services et ventes diverses (70)	0 €
TEOM (73)	9 246 581 €
Dotations et participations (74)	0 €
Autres produits (75)	0 €
TOTAL recettes de fonctionnement	9 246 581 €
Solde de fonctionnement	5 000 647 €

AC D'INVESTISSEMENT	AC Réévaluée
Dotations aux amortissements - Calcul normé rapport de CLECT de 2016	33 195 €
Total AC d'investissement hors traitement	-33 195 €

Impact global du transfert de la compétence sur l'AC à verser à la commune	4 967 453 €
---	--------------------

La Valette du Var

AC Fonctionnement	AC Réévaluée
Charges à caractère général (011)	1 870 628 €
Charges de personnel (012)	68 381 €
Atténuation de produits (014)	
Autres charges (65)	0 €
Charges financières (66)	0 €
Charges exceptionnelles (67)	
Charges supports TPM	1 710 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	1 940 719 €
Produits des services et ventes diverses (70)	0 €
TEOM (73)	3 092 859 €
Dotations et participations (74)	0 €
Autres produits (75)	0 €
TOTAL recettes de fonctionnement	3 092 859 €
Solde de fonctionnement	1 152 140 €

AC D'INVESTISSEMENT	AC Réévaluée
Dotations aux amortissements - Calcul normé rapport de CLECT de 2016	93 707 €
Total AC d'investissement hors traitement	-93 707 €

Impact global du transfert de la compétence sur l'AC à verser à la commune	1 058 433 €
---	--------------------

Le Pradet

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20200710-20-DCM-DGS-036
-DE
Date de télétransmission : 23/07/2020
Date de réception préfecture : 23/07/2020

AC Fonctionnement	AC Réévaluée
Charges à caractère général (011)	902 157 €
Charges de personnel (012)	182 286 €
Autres charges (65)	0 €
Charges financières (66)	0 €
Charges exceptionnelles (67)	
Charges supports TPM	4 557 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	1 089 000 €
Produits des services et ventes diverses (70)	16 200 €
TEOM (73)	1 980 738 €
Dotations et participations (74)	0 €
Autres produits (75)	0 €
TOTAL recettes de fonctionnement	1 996 938 €
Solde de fonctionnement	907 938 €
AC D'INVESTISSEMENT	AC Réévaluée
Dotations aux amortissements - Calcul normé rapport de CLECT de 2016	27 006 €
Total AC d'investissement hors traitement	-27 006 €
Impact global du transfert de la compétence sur l'AC à verser à la commune	880 932 €

Le Revest les Eaux

AC Fonctionnement	AC Réévaluée
Charges à caractère général (011)	270 490 €
Charges de personnel (012)	25 539 €
Atténuation de produits (014)	
Autres charges (65)	0 €
Charges financières (66)	0 €
Charges exceptionnelles (67)	
Charges supports TPM	638 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	296 667 €
Produits des services et ventes diverses (70)	0 €
TEOM (73)	585 594 €
Dotations et participations (74)	0 €
Autres produits (75)	0 €
TOTAL recettes de fonctionnement	585 594 €
Solde de fonctionnement	288 927 €
AC D'INVESTISSEMENT	AC Réévaluée
Dotations aux amortissements - Calcul normé rapport de CLECT de 2016	2 390 €
Total AC d'investissement hors traitement	-2 390 €
Impact global du transfert de la compétence sur l'AC à verser à la commune	286 536 €

Ollioules

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20200710-20-DCM-DGS-036
-DE
Date de télétransmission : 23/07/2020
Date de réception préfecture : 23/07/2020

AC Fonctionnement	AC Réévaluée
Charges à caractère général (011)	370 831 €
Charges de personnel (012)	633 131 €
Autres charges (65)	0 €
Charges financières (66)	0 €
Charges exceptionnelles (67)	
Charges supports TPM	15 828 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	1 019 790 €
Produits des services et ventes diverses (70)	540 €
TEOM (73)	2 205 480 €
Dotations et participations (74)	0 €
Autres produits (75)	0 €
TOTAL recettes de fonctionnement	2 206 020 €
Solde de fonctionnement	1 186 230 €

AC D'INVESTISSEMENT	AC Réévaluée
Dotations aux amortissements - Calcul normé rapport de CLECT de 2016	81 724 €
Total AC d'investissement hors traitement	-81 724 €

Impact global du transfert de la compétence sur l'AC à verser à la commune	1 104 505 €
---	--------------------

Saint-Mandrier sur Mer

AC Fonctionnement	AC Réévaluée
Charges à caractère général (011)	334 556 €
Charges de personnel (012)	355 485 €
Atténuation de produits (014)	
Autres charges (65)	0 €
Charges financières (66)	0 €
Charges exceptionnelles (67)	
Charges supports TPM	8 887 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	698 929 €
Produits des services et ventes diverses (70)	1 321 €
TEOM (73)	883 850 €
Dotations et participations (74)	0 €
Autres produits (75)	33 804 €
TOTAL recettes de fonctionnement	918 975 €
Solde de fonctionnement	220 047 €

AC D'INVESTISSEMENT	AC Réévaluée
Dotations aux amortissements - Calcul normé rapport de CLECT de 2016	35 125 €
Total AC d'investissement hors traitement	-35 125 €

Impact global du transfert de la compétence sur l'AC à verser à la commune	184 922 €
---	------------------

Six-Fours les Plages

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20200710-20-DCM-DGS-036
-DE
Date de télétransmission : 23/07/2020
Date de réception préfecture : 23/07/2020

AC Fonctionnement	AC Réévaluée
Charges à caractère général (011)	2 895 329 €
Charges de personnel (012)	214 720 €
Atténuation de produits (014)	
Autres charges (65)	0 €
Charges financières (66)	3 322 €
Charges exceptionnelles (67)	
Charges supports TPM	5 368 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	3 118 739 €
Produits des services et ventes diverses (70)	31 759 €
TEOM (73)	5 437 373 €
Dotations et participations (74)	0 €
Autres produits (75)	0 €
TOTAL recettes de fonctionnement	5 469 132 €
Solde de fonctionnement	2 350 394 €
AC D'INVESTISSEMENT	AC Réévaluée
Dotations aux amortissements - Calcul normé rapport de CLECT de 2016	129 783 €
Total AC d'investissement hors traitement	-129 783 €
Impact global du transfert de la compétence sur l'AC à verser à la commune	2 220 611 €

Toulon

AC Fonctionnement	AC Réévaluée
Charges à caractère général (011)	10 014 060 €
Charges de personnel (012)	1 339 581 €
Autres charges (65)	0 €
Charges financières (66)	0 €
Charges exceptionnelles (67)	
Charges supports TPM	33 490 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	11 387 130 €
Produits des services et ventes diverses (70)	656 408 €
TEOM (73)	24 215 157 €
Dotations et participations (74)	0 €
Autres produits (75)	0 €
TOTAL recettes de fonctionnement	24 871 565 €
Solde de fonctionnement	13 484 435 €
AC D'INVESTISSEMENT	AC Réévaluée
Dotations aux amortissements - Calcul normé rapport de CLECT de 2016	229 084 €
Total AC d'investissement hors traitement	-229 084 €
Impact global du transfert de la compétence sur l'AC à verser à la commune	13 255 351 €